

Neues aus dem BGer

Arrêt [8C_14/2018](#) du 25 avril 2018

Remise en cause de la clôture d'un cas d'assurance communiquée en procédure simplifiée



Ares Bernasconi MLaw, avocat, greffier au TF

Zusammenfassung: *Die Infragestellung eines formlos mitgeteilten Verfahrensabschlusses ist auch dann gültig, wenn sie gegenüber einer unzuständigen Behörde erklärt wird, im konkreten Fall gegenüber dem kantonalen Versicherungsgericht im Fall eines anderen Unfalls.*

Résumé: *La remise en cause de la clôture d'un cas d'assurance communiquée en procédure simplifiée est valable aussi si elle est présentée à une autorité incompétente, à savoir en l'espèce au Tribunal des assurances dans un autre cas d'accident.*

Dans l'[ATF 134 V 145](#), le Tribunal fédéral a établi que celui qui entend contester le refus (total ou partiel) de prestations communiqué par l'assurance-accidents selon une procédure simplifiée, sans décision formelle, doit en principe le déclarer dans un délai d'une année. Dans une affaire tessinoise, la CNA a alloué une rente d'invalidité de 15% et une IPAI de 10% par une décision rendue en 2017 et confirmée...

Dieses Dokument ist für Abonnenten oder Pay-per-Document-Kunden zugänglich.

Abonnieren →

Kaufen →

Login